

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 270

présenté par

M. Le Fur, M. Bouley, M. Bazin, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, M. Brun, M. Benassaya,
M. Cattin, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Reiss et M. Bony

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des principes de laïcité et »

les mots :

« du principe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait suite à une observation de la Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International lors de son audition. Les articles 1 et 2 font référence aux principes dont le respect est l'objectif principal de la loi. Or, la terminologie employée pour définir ces principes n'est pas identique. Cette suppression permet une rédaction identique entre l'article 1 et l'article 2.